

Romilly-sur-Seine

Direction Générale des Services
DGS/AF

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN - Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ - Guy ALLART - Marie-Thérèse LUCAS - Denys PRIEUR - Marie-Annick COMMENIL - Isabelle RENAUDOT - Jean-Claude LELOUARD - Jacques BEAUJEAN - Véronique PAYMAL - Pierre CHOUNRAXA - Jocelyne DEMEUVE - Serge WASMER - Jean-Albert HOSDEZ - Christian ROUGE - Catherine BOULET - Dolorès BOUTIER - Isabelle MILLET - Jérôme BONNEFOI - Claudia PANHUYZEN - Christophe BOUCHUT - Alexandra PETREQUIN-MAIRE - David FARIA - Claude MAITROT - Joë TRICHE - Christophe LATRASSE - Angélique CHEIKH - Henri GUERIN - Rolande BARTHELEMY et Jean-Marc BERTHIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

ONT DONNE POUVOIR : Karen BANDEIRA à Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ - Hélène TURQUIN à Joë TRICHE.

ABSENTE EXCUSEE : Anabelle GARCIA.

Après appel des présents par Monsieur le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures.

Madame Alexandra PETREQUIN-MAIRE a été désignée **Secrétaire de séance**.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE - 1 RUE DE LA BOULE D'OR - BP 154 - 10105 ROMILLY-SUR-SEINE - CEDEX

Tél : 03.25.39.43.80. - télécopie : 03.25.39.43.81

<http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>

e-mail : infos@ville-romilly-sur-seine.fr

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Sur l'octroi de la 2^{ème} Fleur.
- Sur la réalisation d'un pré-diagnostic qui est une approche opérationnelle pour la gestion des bâtiments.
- Sur la procédure Commune de ROMILLY-SUR-SEINE / BRAIN.
- Sur RADIO AUBE ET SEINE.
- Sur la rentrée scolaire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1) - PRESENTATION DU « RAPPORT BALLADUR ET LA COMMUNE DU XXIEME SIECLE »
 Rapporteur : Eric VUILLEMIN

2) - MODIFICATION DE LA COMMISSION N° 1 – AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI
 Rapporteur : Eric VUILLEMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **Désigne à l'unanimité des votants** (7 refus de vote de J. TRICHEX2, A. CHEIKH, C. LATRASSE, R. BARTHELEMY, C. MAITROT, H. GUERIN) Monsieur **Christophe BOUCHUT** pour siéger au sein de la commission n°1 - Affaires économiques et emploi en remplacement de Mme Anabelle GARCIA.

3) - DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DE GESTION DES OUVRAGES INTERCOMMUNAUX DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Rapporteur : Eric VUILLEMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL A PROCÉDÉ A LA DESIGNATION DES MEMBRES AU SCRUTIN SECRET :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
 Bulletins blancs et nuls : 1
 Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 31
 Majorité absolue : 16

Nombre de voix obtenues par :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric VUILLEMIN : 31 voix-1 abstention	Annie ROUSSEAU HERSZKOWICZ : 31 voix-1 abstention
Jean Claude LELOUARD : 31 voix-1 abstention	Jacques BEAUJEAN : 31 voix-1 abstention
Serge WASMER : 31 voix-1 abstention	Catherine BOULET : 31 voix-1 abstention
Alexandra PETREQUIN-MAIRE : 31 voix-1 abstention	Jean Marc BERTHIER : 31 voix-1 abstention
Joë TRICHE : 31 voix-1 abstention	Claude MAITROT : 31 voix-1 abstention

3 BIS) - ELECTRIFICATION DE LA LIGNE PARIS- BALE – PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUBOISES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **S'engage** sur une participation au financement des travaux d'électrification de la ligne Paris-Bâle.

- **Précise** que la Ville s'associera à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine pour cette participation dans une enveloppe budgétaire globale estimée à 150 000 euros, dont la clé de répartition sera d'un tiers Ville et de deux tiers Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

4) - LOCATION DES MAISONNETTES, CELLIERS ET DECORATION DU VILLAGE GOURMAND A DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Jacques BEAUJEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la mise à disposition des maisonnettes, celliers et décoration du Village Gourmand à des Organismes extérieurs, organisateurs de foires et/ou de salons.

- **Dit** que les tarifs suivants seront applicables par jour de mise à disposition :

• Petite maisonnette avec porche	200,00 €
• Petite maisonnette avec fenêtre et porte	200,00 €
• Grande maisonnette avec porche	250,00 €
• Grande maisonnette avec fenêtre et porte	250,00 €
• Cellier	200,00 €
• Structure modulable (1 panneau = 1,50m)	20,00 €
• Barrières	20,00 €
• Pergola	20,00 €

5) - PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE DU NOUVEAU-ROMILLY - VOLET FONCIER - SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE AVEC LA FONCIERE LOGEMENT – LEVEE DE LA CONDITION SUSPENSIVE

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Constata** la désaffectation effective des parcelles cadastrées section BE n° 482 et 526.

- **Décide** le déclassement définitif de ces parcelles.

6) - ACQUISITION PAR LA COMMUNE, D'UN JARDIN SITUE AU LIEUDIT « LA PORTE DU MOULIN » A ROMILLY-SUR-SEINE, CADASTRE SECTION ZD N° 14

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'acquérir ce jardin privé, cadastré section ZD n° 14, d'une contenance de 789 m², appartenant à l'indivision LAURENT.

- **Déclare** avoir pris connaissance de l'avis émis par France DOMAINE en date du 14 Novembre 2008, précisant que la valeur vénale de ce jardin est fixée à 2 000 euros.

- **Fixe** le prix de d'acquisition à 2 000 euros.

7) - CESSION PAR LA COMMUNE, DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BX N° 21, SITUEE QUAI DE LA PALLEE A ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** la cession, en l'état, de la parcelle cadastrée section BX n° 21, d'une contenance de 8 006 m², située Quai de la Pallée, au profit d'une personne demeurant 12 Bis Impasse MAGENTA à ROMILLY-SUR-SEINE.

- **Fixe** le prix de cession à 10 000 euros.

- **Déclare** avoir pris connaissance de l'avis émis par France DOMAINE, référencé FD 09/151 en date du 26 mars 2009, fixant, au regard des éléments récents du marché immobilier local et compte tenu des diverses contraintes touchant ce bien, une valeur vénale à hauteur de 0,62 euro le m².

8) - CREATION DE TROIS EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** la création de trois emplois d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe.

- **Charge** Monsieur le Maire de pourvoir à ces nouveaux emplois.

9) - CREATION D'UN EMPLOI DE CONTROLEUR TERRITORIAL DE TRAVAUX

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** la création d'un emploi de Contrôleur territorial de travaux.
- **Charge** Monsieur le Maire de pourvoir à ce nouvel emploi.

10) - REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA FERME**PEDAGOGIQUE**

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** de revaloriser la participation financière demandée aux groupes, comme suit :

- Extérieurs : 32 € pour un groupe de 1 à 15 personnes + 2 € par personne supplémentaire.

- Communauté de communes : 24 € pour un groupe de 1 à 15 personnes + 1,50 € par personne supplémentaire.

- **Décide** d'instituer une convention entre la ville et les structures extérieures (type IME,...) ayant un projet pédagogique sur la ferme, en appliquant les participations forfaitaires suivantes :

Forfait annuel soit environ 35 séances :

- Extérieur : 560 € (35 séances x 32 € - 50 %)

- Communauté de Communes : 420 € (35 séances x 24 € - 50%)

Forfait trimestriel soit environ 12 séances :

- Extérieur : 230,40 € (12 séances x 32 € - 40 %)

- Communauté de Communes : 172,80 € (12 séances x 24 € - 40%)

Forfait 6 séances :

- extérieur : 134,40 € (6 séances x 32 € - 30 %)

- Communauté de Communes : 100,80 € (6 séances x 24 € - 30%)

11) - FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACTIVITE SPORTS-**ATTITUDE 6/8 ANS**

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la mise en place de l'activité Sports attitude 6/8 ans.

- **Fixe** la participation financière des familles au trimestre à :

- 10 € pour les romillons,
- 15 € pour les habitants de la Communauté de Communes,
- 20 € pour les extérieurs.

12) - SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 7 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE ET DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE - FILIALE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Rapporteur : Denys PRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (7 REFUS DE VOTE DE J. TRICHEX2, A. CHEIKH, C. LATRASSE, R. BARTHELEMY, C. MAITROT, H. GUERIN) :

- **Décide** de contracter un Prêt léna Préfi (Prêt à Capital et Taux Modulables) de €7.500.000 pouvant être géré en Tranches avec l'option "léna Optimum", pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Champagne Bourgogne et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, qui en sera le gestionnaire.

La durée totale du prêt ne pourra excéder 28 ans (phase de mobilisation comprise).

Le remboursement annuel du prêt s'effectuera par amortissement adapté du capital.

Le prêt sera imputé au budget au compte 16 "emprunts" et sera inscrit obligatoirement dans le compte 16 de la commune le 31 décembre de chaque année.

13) - SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 4 500 000 EUROS, AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Rapporteur : Denys PRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (7 REFUS DE VOTE DE J. TRICHEX2, A. CHEIKH, C. LATRASSE, R. BARTHELEMY, C. MAITROT, H. GUERIN) :

- **Décide** de contracter un prêt d'un montant de 4 500 000 € auprès de la Société Générale, pour financer les investissements prévus au budget.

- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

14) - SUITE A DONNER A LA DEMANDE DE GARANTIE PARTIELLE DE LA VILLE POUR UN PRET PLUS, A HAUTEUR DE 50 %, D'UN MONTANT DE 2 472 000 EUROS, CONTRACTE PAR LA S.A. D'H.L.M. MON LOGIS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, AFIN DE FINANCER LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS, SITUES RUE HENRI DUNANT A ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Denys PRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder la garantie de la Ville au remboursement d'une partie, soit 50%, d'un Prêt PLUS, d'un montant global de 2 472 000 euros que la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « Mon Logis », dont le siège social est situé 44 avenue Galliéni à Sainte-Savine, a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer la construction de 22 logements locatifs, sis rue Henri Dunant à Romilly-sur-Seine.

- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1 236 000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

15) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE, DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Denys PRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (G. ALLART n'a pas pris part au vote) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine la convention de mise à disposition des services de la Ville au profit de ladite Communauté de Communes.

16) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE A LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE, DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Denys PRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (G. ALLART n'a pas pris part au vote) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine la convention de mise à disposition des services de ladite Communauté de Communes au profit de la Ville de Romilly-sur-Seine.

17) - CERCLE AMICAL PONGISTE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Véronique PAYMAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder à ladite Association une subvention exceptionnelle de 500 euros, portant ainsi sa subvention pour l'année 2009 à 1 000 euros.

18) - CREATION DE TARIFS POUR LES ESPACES MUNICIPAUX LOUES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Fixe** les tarifs de location des salles municipales applicables aux associations extérieures à Romilly-sur-Seine comme suit :

ESPACES MUNICIPAUX LOUES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS A ROMILLY-SUR-SEINE		
SALLES	CAPACITE D'ACCUEIL	COÛT PAR SEANCE
BECHERE	80 personnes	300 euros
ESPACE AMBROISE CROIZAT	50 personnes	200 euros
ESPACE GASTON MONMOUSSEAU	80 personnes	300 euros
ESPACE GABRIEL PERI	35 personnes	150 euros

Tarifs préférentiels applicables aux :	
-Assemblées générales des associations, lorsqu'elles ne sont pas suivies d'une manifestation festive (repas, spectacle, soirée dansante...)	
-Manifestations à caractère humanitaire	
-Réunions politiques	
-Associations caritatives	
BECHERE	34 €
ESPACE AMBROISE CROIZAT	34 €
ESPACE GASTON MONMOUSSEAU	34 €
ESPACE GABRIEL PERI	34 €

- **Décide** de revaloriser la caution de préservation des lieux à 150 euros pour l'ensemble des associations et particuliers.

- **Dit** que la gratuité ne sera applicable qu'aux associations romillones et dans les cas suivants :

-Assemblées générales des associations, lorsqu'elles ne sont pas suivies d'une manifestation festive (repas, spectacle, soirée dansante...).

-Manifestations à caractère humanitaire

-Réunions politiques.

-Associations caritatives

- **Précise** que les tarifs applicables aux associations romillones, seront revalorisés par le Maire dans la limite de 3%, conformément à sa délégation.

19) - ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Décide** :

- La prise en charge du remboursement des charges locatives du local sis Mail Pablo Picasso, utilisé par l'Association « Les Restaurants du Cœur », auprès du bailleur « Plurihabitat Mon Logis », sur présentation du justificatif des charges à acquitter à terme échu.

- L'inscription budgétaire de cette dépense, au chapitre 61, compte 614.

- De limiter le montant de ce remboursement à 2 000 euros, dans la limite des crédits disponibles au budget primitif de chaque exercice.

- Que la présente disposition s'exercera pour la durée du mandat municipal, sauf délibération contraire.

20) - REVALORISATION DU TARIF DES DEPOTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

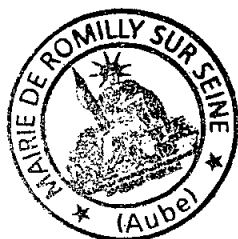
Rapporteur : Dolorès BOUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

- **Fixe** le tarif applicable aux dépôts de bois, sable et autres gravats sur la voie publique à 1,00 € par mètre carré et par jour.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 11 septembre 2009

Le Maire,



Eric VUILLEMIN

